



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-053 / 7-1-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 23 juin 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, F. BRABRI, F. DUFFOUR, N. FAYOLLE, B. GATTAZ, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Le secrétaire de séance désigné est M. GUICHERD-DELANNAZ.

OBJET : FINANCES / COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION : Adoption du compte de gestion du comptable public 2021 - Budget annexe parcs de stationnement

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion doit être voté préalablement au Compte Administratif.

C'est donc après s'être fait présenter :

- Le Budget Primitif 2021 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats,
- Le COMPTE DE GESTION 2021 dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que :

- le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2021 ;

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

- Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;
- Et statuant sur :
 1. L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
 2. L'exécution du Budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe Parcs de stationnement ;
 3. La comptabilité des valeurs inactives.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances, Administration générale, Commerces et Sécurité du 20 juin 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le **COMPTE DE GESTION de l'exercice 2021** dressé par le Comptable Public au titre de la comptabilité du budget annexe PARCS DE STATIONNEMENT de la Commune de VOIRON.
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (35 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,




Julien POLAT